



PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU MARDI 6 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le ONZE mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jean-Paul JUCHEREAU, Maire, en session ordinaire.

Présents :

JUCHEREAU Jean-Paul, *Maire*, CHAGNEAU Pascal, POGNON Véronique, JACQUEMET Jean-Jacques, *Adjoint au Maire*, LAIGLE Thérèse, GIRARD François, DE LA TASTE Etienne, JODELAIS Chantal, DUMERCHAT Mickaël, CARIOU Evelyne, *Conseillers Municipaux*.

Absents-Procurations :

Absents :

TRÉPEAU Karin
MADIOT Claude
BRIN Stéphanie

Secrétaire de séance : POGNON Véronique

Date de la convocation : 6 mars 2014

Membres en exercice : 13

Membres présents : 10

Pouvoirs :

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.



REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie :

MARDI 11 MARS 2014 à 20 H 30

Affiché le 6 mars 2014

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

- 1 – Approbation du compte de gestion
- 2 – Examen et vote du compte administratif
- 3 – Affectation du résultat
- 4 – Subvention aux associations
- 5 – Vote des taux d'imposition
- 6 – Vote du budget

Le Maire,
Jean-Paul JUCHEREAU

COMPTE- RENDU



Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir constaté le quorum. Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 26 février 2014.

I . FINANCES

1 - Approbation du compte de gestion

Après s'être fait présenter les budgets Primitifs et les Décisions Modificatives 2013,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2013
Après s'être assuré que Madame le Receveur Municipal a repris le montant des soldes figurant au bilan 2012,

Attendu que le Compte de Gestion 2013 ne comporte aucun vice de forme, que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- De DECLARER que le Compte de Gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote - POUR : 12 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0

Délibération 2014-09

2 - Examen et vote du compte administratif

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Compte Administratif 2013 du Budget Principal,

- PREND ACTE des résultats de l'exercice 2013 qui ressortent ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

- + Recettes Fonctionnement 2013 : 752 798.88 €
- + Dépenses Fonctionnement 2013 : 400 356.73 €
- + Soit un RESULTAT de Fonctionnement de l'exercice 2013 : 352 442.15 €
- + EXCEDENT de Fonctionnement de clôture reporté 2012 : 360 640.74 €
- + Soit un EXCEDENT de Clôture 2013 : 713 082.89 €

INVESTISSEMENT

- + Recettes d'Investissement 2013 : 154 006.21 €
- + Dépenses d'Investissement 2013 : 181 493.03 €
- + Soit un SOLDE d'exécution d'investissements 2013 : - 27 486.82 €
- + SOLDE d'Exécution d'Investissements 2012 reporté : - 83 470.67 €
- + SOLDE d'Investissements cumulés 2013 : - 110 957.49 €
- + SOLDE des reports d'investissements : 95 488.97 €
- + Soit un BESOIN de financement global de Clôture : 206 446.46 €

- CONSTATE

- + Un résultat de clôture de l'exercice 2013 de 602 125.40 €
- + Un excédent de Fonctionnement de clôture de 506 636.43 €
- + Un solde d'exécution cumulé d'Investissement de – 110 957.49 €

- APPROUVE l'état des restes à réaliser comme suit :

Les dépenses restant à réaliser s'élèvent à 95 488.97 €



Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote), décide

- D'ADOPTER le Compte Administratif 2013

Vote – POUR : 11 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0
Délibération 2014-10

3 – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Compte Administratif 2013 du Budget Principal de la Commune,

- CONSTATANT que le Compte Administratif 2013 présente :
 - ✚ Un excédent de Fonctionnement de clôture de 506 636.43 €
 - ✚ Un déficit d'Investissement de clôture de 110 957.49 €

Section de fonctionnement	713 082.89 €
Excédent 2013	352 442.15 €
Excédent reporté 2012	360 640.74 €

Section d'investissement	- 110 957.49 €
Solde d'exécution 2013	- 27 486.82 €
Solde d'exécution reporté 2012	- 83 470.67 €
Solde d'exécution des restes à réaliser 2013	- 95 488.97 €

Résultat de clôture de l'exercice 2013	602 125.40 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	206 446.46 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	506 636.43 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	110 957.49 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- D'ADOPTER l'affectation du Résultat 2013

Vote - POUR : 12 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0
Délibération 2014-11

4 – Subvention aux associations

Dans le cadre du budget primitif 2013 et pour soutenir l'action des différentes structures œuvrant sur le territoire communal, il convient d'affecter les subventions de fonctionnement telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2013	2014
Foyer culturel	550 €	550 €
Union Chambonnaise	550 €	€
Club des aînés	400 €	400 €
ACCA de Chambon	400 €	400 €
AP3E (association parents d'élèves RPI)		150 €



Collège André DULIN (30 enfants de la commune)		300 €
TOTAL	1 900 €	1 800 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	2013	2014
Association pour la lecture bibliobus	83 €	0 €
ASPAC	230 €	234 €
Association anciens combattants	70 €	70 €
Amicale corps sapeurs-pompiers	150 €	150 €
Donneurs de sang bénévole	100 €	100 €
Resto du cœur	100 €	100 €
Chambre des métiers	204 €	
Banque alimentaire	100 €	100 €
Secours catholique		100 €
Association des sclérosés en plaques		0
L'ASPER		0
SOS Amitié La rochelle		0
TOTAL	1 037 €	854 €
TOTAL GENERAL	2 937 €	2 654 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide
- l'octroi et l'affectation des subventions de fonctionnement, telle que détaillées ci-dessus ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote – POUR : 12 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0
Délibération 2014-12

5 – Vote des taux d'imposition

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le budget primitif de l'exercice 2013 ;
VU l'état 1259 établi par la Direction des Services Fiscaux de La Rochelle ;
VU la revalorisation faite par l'Etat des bases d'imposition,

Considérant qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour l'année 2014 des taxes suivantes : taxe d'habitation, taxe foncier bâti, taxe foncier non bâti.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- De **MAINTENIR** pour l'année 2014, les taux d'imposition appliqués en 2013, à savoir :

Taxe Habitation (T.H) : **5.47** % (moyenne départementale : 23.88 %)

Foncier bâti (T.F.B) : **15.40** % (moyenne départementale : 20.11%)

Foncier non bâti (T.F.N.B) : **56.72** % (moyenne départementale : 48.94%)



Produit attendu par taxe :

T.H : 56 177 €

T.F.B : 98 468 €

T.F.N.B : 51 729 €

TOTAL : 206 374 €

Vote – POUR : 12 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0

Délibération 2014-13

6 – Vote du budget

Monsieur le Maire présente le budget établi par la commission des finances :

FONCTIONNEMENT : Dépenses

011 - Charges à caractère général	285 507.34 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	258 829.09 €
65 - Autres charges de gestion courante	87 350.00 €
66 - Charges financières	25 150,00 €
022 - Dépenses imprévues	33 000,00 €
Autofinancement	300 000,00 €
Total dépenses	989 836.43 €

FONCTIONNEMENT : Recettes

70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	69 050.00 €
73 - Impôts et taxes	226 000.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	144 550,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	23 500,00 €
013 - Atténuations de charges	20 000,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	506 636.43 €
Total recettes	989 836.43 €

INVESTISSEMENT : Dépenses

21 - Immobilisations corporelles	26 000.00 €
23 – Immobilisations en cours (opérations)	188 800.00 €
020 - Dépenses imprévues	30 000 €
16 - Emprunts et dette	77 000 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 200 €
001 - Déficit d'investissement reporté	110 957.49 €
Restes à réaliser N-1	95 488.97 €
Total dépenses	529 446.46 €

INVESTISSEMENT : Recettes

10222 - FCTVA	6 000,00 €
10226 - Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité	15 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	300 000,00 €

MAIRIE
17290 CHAMBON



1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	206 446.46 €
13 - Subventions	2 000,00 €
Total recettes	529 446.46 €

Après examen, le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 989 836.43 € en section de fonctionnement et à 529 446.46 € en section d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'APPROUVER les propositions budgétaires,
- d'ADOPTER le budget primitif 2014 comme présenté.

Vote – POUR : 12 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0
Délibération 2014-14

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.